



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 25 juillet 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/631).

Le Gouvernement syrien rappelle une fois encore les observations qu'il avait formulées dans des lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité au sujet de rapports antérieurs portant sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015), et tient à souligner les points suivants :

1. Le Gouvernement dénonce encore une fois le fait que les auteurs du rapport ne tiennent aucunement compte de son droit de défendre son peuple contre les actes de terrorisme, notamment ceux perpétrés par Daech, le Front Nosra et les organisations qui leur sont associées et, conformément au droit international, de les refouler de son territoire, y compris de la province d'Alep.

Les tentatives faites par le Secrétariat de dénaturer l'action de lutte contre le terrorisme que mène la Syrie montrent une fois encore combien il manque d'objectivité et politise l'action humanitaire en vue de servir les intérêts politiques de certains pays de la région et de l'Occident. Le Gouvernement syrien souligne une fois encore que ses efforts visent principalement à obtenir la levée du siège imposé par les groupes terroristes armés dans la province d'Alep, sur lequel porte le rapport du Secrétaire général, et à mettre fin à des années de souffrances humanitaires découlant du déploiement de groupes terroristes armés dans la province et de l'utilisation de civils comme boucliers humains, ainsi qu'aux crimes épouvantables perpétrés à l'encontre des habitants. Le Gouvernement estime que l'exagération injustifiée du Secrétariat lorsqu'il décrit certaines situations est susceptible de prolonger indéfiniment la crise humanitaire et d'entraîner un nombre encore plus grand de victimes à la suite des attaques et des crimes commis par des groupes terroristes armés.

2. Le Gouvernement se déclare une fois encore très surpris par les sources de renseignement auxquelles se fie le Secrétariat pour se former des opinions partiales, voire hostiles à son encontre, et estime que ces informations visent délibérément à

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 août 2016).



induire l'opinion en erreur et à entacher son image. En particulier, aux paragraphes 4, 5 et 8 du rapport, le Secrétariat évite délibérément de mentionner les incidents et les crimes commis par les terroristes et déforme la réalité des faits. À titre d'exemple, à Daraya, ce sont des hommes armés qui ont lancé les attaques contre les forces syriennes aux dates mentionnées et mis à profit l'entrée des convois d'aide humanitaire pour s'engouffrer dans la brèche, ce qui a suscité une réaction de l'Armée arabe syrienne et entraîné des morts et des blessés parmi ses rangs.

Le Gouvernement réproouve le fait que le Secrétariat continue de se fier dans ses rapports à des informations erronées provenant de sources politisées et non fiables, comme les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et de prétendre ainsi qu'il reflète la réalité de ce qui se passe dans le pays, y compris sur le plan des pertes en vies humaines, alors qu'en réalité, le Haut-Commissariat n'a couvert qu'un seul exemple des souffrances endurées chaque jour par les civils à la suite des obus de mortier et des roquettes tirés par des groupes terroristes armés contre les quartiers résidentiels d'Alep. Le Haut-Commissariat essaie également de dégager de toute responsabilité les groupes terroristes armés retranchés dans certains secteurs d'Alep, comme le mouvement Nouredine Zanki, le Front Nosra, l'Armée de la conquête, Ahrar el-Cham et d'autres, à la suite du décès de dizaines de civils, y compris des femmes et des enfants. Le Gouvernement rejette par conséquent les tentatives faites par les auteurs du rapport de remettre en cause les informations qu'il a fournies sur le nombre de victimes des attaques terroristes au mois de juin, comme au paragraphe 9.

Le Gouvernement formule le vœu que le Secrétariat fournisse des rapports crédibles qui reflètent la réalité des faits et les raisons de la dégradation de la situation humanitaire dans le pays; à cette fin, il lui communique régulièrement des informations actualisées et étayées sur l'évolution des conditions humanitaires dans le pays.

3. Le Gouvernement réfute une fois encore les tentatives persistantes faites par le Secrétariat de redorer le blason des groupes terroristes armés en les qualifiant de « groupes d'opposition armés non étatiques », comme aux paragraphes 4, 7, 8 et 9. Compte tenu de l'incapacité du Secrétariat de répondre à la question posée sur le fondement juridique lui permettant de qualifier un groupe terroriste comme le Front Nosra, pilier de l'Armée de la conquête à Edleb et inscrit sur la liste des personnes et entités terroristes liées à Al-Qaida tenue par le Conseil de sécurité, de « groupe d'opposition armée non étatique », comme indiqué au paragraphe 13 du rapport, le Gouvernement estime qu'aucune des informations fournies par le Secrétariat sur la question ne peut être prise au sérieux : elles sont trompeuses et encouragent les organisations terroristes armées et les États qui les soutiennent à poursuivre leurs crimes contre le peuple syrien. Le Gouvernement déplore également qu'au paragraphe 44, par exemple, le Secrétariat omette de désigner nommément les groupes terroristes qui contraignent les familles à se séparer ou à fuir et recrutent des enfants parmi leurs rangs dans les secteurs où ils sont déployés.

4. Le Gouvernement s'étonne de ce que le Secrétariat ne mentionne pas au paragraphe 7 que Daech et le Front Nosra sont des organisations terroristes et ne cherche aucunement à décrire de manière plus détaillée les combats en cours entre les deux groupes terroristes dans le camp de Yarmouk, sur lequel ils ont fait mainmise.

5. Le Gouvernement dénonce les tentatives du Secrétariat, par exemple au paragraphe 12, de promouvoir les opérations menées par la soi-disant coalition internationale qui est sous le commandement des États-Unis d'Amérique, voire de les glorifier, et de passer délibérément sous silence les conséquences des pilonnages aériens sur les civils, à savoir les morts et les destructions massives aux infrastructures, comme l'ont admis les États-Unis. Le rapport continue d'être truffé de mensonges au sujet des opérations menées par l'armée de l'air syrienne pour viser les terroristes de Daech et du Front Nosra et les groupes qui leur sont associés ainsi qu'à Al-Qaïda.

6. Le Gouvernement regrette la méthode sélective employée par les auteurs du rapport, qui s'éloignent des principes humanitaires et mettent en exergue les souffrances des Syriens dans certaines zones, au détriment d'autres. Cela montre clairement que le Secrétariat n'accorde pas l'attention nécessaire à la dégradation des conditions de vie, notamment sur le plan de la santé, dans les localités de Kafraya et Fouaa, dont les habitants souffrent de faim et de soif, sont privés de médicaments depuis des mois et subissent des pilonnages aveugles au moyen de tous types de projectiles de la part des groupes terroristes armés qui les soumettent à un siège. Le Secrétariat omet également de mentionner que ces groupes ont empêché l'équipe des Nations Unies d'évaluation des besoins humanitaires d'entrer dans les localités depuis plusieurs mois.

7. Le Gouvernement condamne fermement la tolérance manifestée délibérément par le Secrétariat à l'égard des répercussions catastrophiques sur le plan humanitaire des mesures économiques coercitives unilatérales imposées par les États-Unis, l'Union européenne et certains pays arabes à des secteurs économiques clefs sur lesquels comptent les Syriens pour satisfaire aux besoins de base et qui renforcent leur détermination, tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'alimentation et l'eau, mesures qui ont des répercussions négatives sur l'action humanitaire menée par les autorités syriennes, les associations caritatives, les organismes des Nations Unies et autres entités internationales ainsi que les organisations non gouvernementales internationales actives en Syrie, comme l'ont admis de hauts fonctionnaires du Secrétariat : celui-ci doit s'interroger sur les effets qu'ont ces mesures sur la situation humanitaire en Syrie, qui est au cœur de son mandat.

8. Le Gouvernement souligne à nouveau le caractère futile de l'acheminement d'une aide à travers la frontière et dénonce une fois encore l'insistance des auteurs du rapport à couvrir le fait que l'assistance continue de tomber aux mains de groupes terroristes armés qui sont déployés dans les secteurs visés, sans interruption. Les notifications adressées au Gouvernement manquent de crédibilité sur le nombre de bénéficiaires de l'aide et sur les parties qui s'occupent de la réceptionner pour la distribuer aux populations civiles dans le besoin. Il rejette également les tentatives faites par le Secrétariat de gonfler le nombre de bénéficiaires de l'aide et d'évoquer le chiffre de plusieurs millions dans des secteurs où la population, y compris les enfants, ne se compte que par milliers, et rappelle une fois encore que le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire n'est pas en mesure de déterminer si l'aide acheminée à travers la frontière parvient effectivement aux personnes qui en ont besoin. Il rappelle que c'est par les postes frontière de Bab el-Haoua, Bab el-Salamé et Ramtha que transitent les armes, le matériel et les munitions destinés aux groupes terroristes armés en Syrie. Il confirme, comme il l'a déjà fait, que le Croissant-Rouge arabe syrien est disposé à

surveiller l'arrivée de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. L'ONU n'a pas réagi.

9. Le Gouvernement réfute les informations obsolètes figurant dans le rapport au sujet des demandes présentées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue de l'acheminement d'une aide médicale dans nombre de secteurs en Syrie. De janvier 2016 à ce jour, le Gouvernement a approuvé 12 des demandes présentées par l'OMS et non pas 6. La dernière concernait l'acheminement d'une aide médicale dans le secteur de Hamé. S'il en a rejeté quelques-unes, c'est en raison de la présence de groupes terroristes armés dans les zones visées et de l'impossibilité de garantir la sécurité et la sûreté des agents humanitaires. Le Gouvernement s'étonne de ce que le Secrétariat passe sous silence les facilités qu'il a accordées au cours de la campagne de vaccination nationale qui s'est déroulée dans l'ensemble des provinces. Entre-temps, des groupes terroristes armés tentent de torpiller ce plan de vaccination auquel l'OMS et les autorités syriennes ont donné leur aval, et empêchent des vaccinations dans de nombreuses régions du pays.

10. Le Gouvernement souligne que les auteurs du rapport ne tiennent pas compte du fait que les succès enregistrés dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin dans des zones tant stables qu'instables de Syrie, le plus récemment en juin 2016 (comme indiqué aux paragraphes 29, 32 et 45), n'auraient pas été possibles sans l'aide et les facilités qu'il a accordées. Il avait notamment indiqué à l'ONU qu'il approuvait le plan pour le mois de juin 2016 en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire dans 88 secteurs se trouvant dans des zones instables, à l'intention de 1 379 453 civils qui ont pâti des agissements des groupes terroristes armés, d'après les statistiques officielles.

11. Le Gouvernement regrette que le Secrétariat n'ait pas clairement imputé la responsabilité de l'obstruction de l'aide humanitaire à des groupes que d'aucuns qualifient de « modérés » dans bon nombre de zones qu'ils contrôlent ou assiègent. Il convient de rappeler que ces groupes terroristes armés ont notamment interrompu les services de distribution d'eau, d'électricité et autres services essentiels aux civils dans la province d'Alep (par. 35). Le Secrétariat ne mentionne pas non plus la raison pour laquelle l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'a pas été en mesure d'acheminer une aide aux réfugiés de Palestine déplacés du camp de Yarmouk à Yalda, Babila et Beït Saham, à savoir la publication d'une déclaration par des groupes terroristes armés de Daech, Ahrar el-Cham et l'Armée de l'islam dans laquelle ils ont indiqué qu'ils étaient les seuls habilités à superviser la distribution de l'aide et à recevoir les convois d'aide qui entraînent à Yalda, Babila et Beït Saham (par. 36).

Les auteurs du rapport ont omis également de mentionner que la raison principale des coupures d'électricité et d'eau potable, parmi la population assiégée d'Alep, était le pilonnage, par la coalition internationale, de la station de Radouaniyé il y a plusieurs mois, qui l'a mise hors service. Les forces aériennes et les groupes terroristes armés ont également bombardé et détruit les stations de traitement des eaux.

12. Le Gouvernement rejette la mention faite par les auteurs à « l'absence d'accord entre les parties à l'Accord de cessez-le-feu portant sur quatre localités – Zabadani, Madaya, Fouaa et Kafraya – et leurs environs » (par. 38). En réalité, les terroristes qui assiègent les localités de Fouaa et Kafraya sont manipulés de

l'extérieur, ce qui explique l'absence d'accord. Le Gouvernement a indiqué par écrit au bureau du Résident coordonnateur des Nations Unies qu'il avait approuvé l'accès à Zabadani et Madaya.

13. Le Gouvernement syrien dénonce une fois de plus le parti pris constant du Secrétariat en faveur du Gouvernement turc au détriment de centaines de milliers de civils dans la province de Hassaké, qui souffrent de la fermeture du poste frontière de Nousseïbin, les autorités turques refusant obstinément d'approuver les requêtes présentées par l'ONU en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire dans cette province par ce poste frontière. Le Gouvernement syrien souligne qu'il est faux d'affirmer que le poste frontière a été fermé à titre provisoire depuis décembre 2015 (il y a près de huit mois) pour des raisons de sécurité (par. 40). La fermeture est due en fait à des raisons politiques bien connues de tous et vise à accroître les souffrances des civils qui sont assiégés par des groupes terroristes armés (notamment de Daech) et le Gouvernement turc dans ces secteurs. À ce propos, le Gouvernement condamne le peu d'empressement manifesté par l'ONU, certains membres du Conseil de sécurité et le Groupe international de soutien pour la Syrie pour amener les autorités turques à autoriser immédiatement l'entrée d'une aide dans la province de Hassaké par le poste frontière de Nousseïbin. Il condamne également le silence de ces parties face aux mensonges proférés par le représentant de la Turquie au Groupe international de soutien à Genève pour justifier les agissements inhumains de son gouvernement.

14. Le Gouvernement souhaite préciser qu'au 30 juin 2016, le nombre de demandes de visa pour les fonctionnaires des Nations Unies qui avait été approuvé pour ce mois était de 26 et non de 13.

15. Le Gouvernement tient à indiquer que l'ONU a été informée du sort réservé à nombre d'agents recrutés sur le plan national qui ont été arrêtés après avoir été accusés de terrorisme et de collaboration avec des terroristes et qui ont été déférés devant les tribunaux compétents. Le Gouvernement s'étonne de ce que l'ONU insiste sur le fait qu'ils sont détenus et se demande pourquoi elle voudrait compter parmi ses fonctionnaires des personnes qui font l'objet d'une enquête ou sont impliquées dans du terrorisme.

16. Le Gouvernement déplore les efforts répétés déployés par le Secrétariat pour dépeindre sous un angle négatif les activités menées par les organisations non gouvernementales internationales en Syrie, alors qu'il leur fournit des facilités et une aide pour qu'elles s'acquittent de leurs tâches, en coopération avec leurs partenaires nationaux, avec la plus grande efficacité possible, de manière à satisfaire aux besoins du plus grand nombre possible de Syriens touchés. Il indique une fois encore au Secrétariat que le nombre d'organisations non gouvernementales internationales qui ont été autorisées à ce jour à délivrer une aide dans le pays est de 21 et non pas de 17, comme énoncé dans le rapport. Le Gouvernement n'impose pas de restrictions aux activités des organisations non gouvernementales internationales. Il leur demande simplement d'observer les lois et règlements en vigueur.

17. Le Gouvernement rappelle, comme il l'a toujours fait, que pour régler la crise en Syrie, il faut une solution politique fondée sur un dialogue intersyrien sous direction syrienne, sans ingérence extérieure et sans conditions préalables. Il rappelle également que la démarche politique doit être menée parallèlement à une action de lutte contre le terrorisme, qui se poursuivra jusqu'à l'élimination de tous les groupes terroristes armés déployés en Syrie. À cet égard, le Gouvernement

souligne que l'Envoyé spécial du Secrétaire général a besoin de s'acquitter de sa mission et rappelle le Secrétariat que l'aboutissement du processus politique et toute amélioration appréciable de la situation humanitaire seront tributaires, avant tout, de l'instauration d'un climat propice à un engagement sérieux, sur les plans international et régional, en faveur de la lutte contre le terrorisme, loin de toute politisation, ainsi que de la levée immédiate des mesures économiques coercitives unilatérales imposées au peuple syrien en l'absence de tout fondement juridique ou moral.

18. Le Gouvernement demande une fois encore au Conseil de sécurité d'amener les États qui soutiennent et financent les groupes terroristes armés de s'abstenir de le faire, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, tout particulièrement les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015). Le respect de ces résolutions et l'application de leurs dispositions sont la clef pour résoudre la situation en Syrie et acheminer une quantité sans précédent d'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin en Syrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

**Annexe I aux lettres identiques datées du 25 juillet 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exemples des attaques et des crimes commis par Daech,
le Front Nosra, l'Armée libre, l'Armée de l'islam, Ahrar
el-Cham, l'Armée de la conquête et d'autres groupes
terroristes armés dont les auteurs du rapport
n'ont pas tenu compte**

- Au cours de la période du 22 mai au 21 juin 2016, les groupes terroristes armés ont fait parmi les civils 297 morts, dont 15 enfants, et 237 blessés dont 155 enfants, dans l'ensemble des provinces syriennes, à l'exclusion de Raqqa et d'Edleb.
- Le 24 juillet 2016, à Damas et Rif-Damas, des groupes terroristes armés ont pilonné la ville de Damas et visé les quartiers de Bab Touma, Mazzé et Arnous ainsi que le quartier résidentiel de Harasta, faisant parmi les civils 8 morts, y compris des femmes et des enfants, et 16 blessés, dont certains grièvement, ainsi que d'importants dégâts matériels.
- Les 1^{er} et 2 juin 2016, dans la ville d'Alep, des balles de franc-tireur, des obus de mortier et des roquettes fabriquées à partir de bombes de gaz, tirés par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, retranchés dans les quartiers de Bani Zeïd, Rachidin et Boustan el-Qasr, contre les quartiers d'Achrafiyé, Mogambo, la banlieue Assad à Hamdaniyé et le quartier de Feïd ont fait 4 morts et 29 blessés parmi les civils, ainsi que d'importants dégâts matériels.
- Les 2 et 3 juin 2016, à Lattaquié, deux obus tirés contre la localité de Qardaha ont fait un mort (une femme) et trois blessés.
- Les 3 et 4 juin 2016, à Lattaquié, deux obus tirés contre la localité de Qardaha ont fait un mort (une femme) et trois blessés, dont deux femmes, ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations, des négoce et des voitures.
- Les 3 et 4 juin, dans la ville d'Alep, des obus de mortier et des roquettes fabriquées à partir de bombes de gaz, tirés par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, retranchés dans les quartiers de Boustan el-Qasr, Rachidin, Ansari et Boustan el-Bacha, contre le quartier de Machariqa, le chantier de construction de 1 070 appartements et les quartiers de Seïf el-Daoula, Meïdan et Meïsaloun ont fait 2 morts et 30 blessés parmi les civils, ainsi que des dégâts matériels.
- Les 5 et 6 juin 2016, dans la ville d'Alep, des obus de mortier et des roquettes fabriquées à partir de bombes de gaz, tirés par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du

Bouclier du Nord, retranchés dans les quartiers de Meïdan, Sleïmaniyé, Siryan el-Qadimé, Izaa, Hazaza, Talal, Feïd, Chahba, Hamdaniyé et Halab el-Jdidé et l'aéroport international d'Alep ont fait 5 morts et 84 blessés parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations, des négocees et des voitures.

- Les 6 et 7 juin 2016, dans la ville d'Alep, des roquettes fabriquées à partir de bombonnes de gaz, tirées par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, retranchés dans le quartier de Boustan el-Bacha, contre les quartiers de Meïdan et de Hamdaniyé, ont fait deux blessés et des dégâts matériels au niveau des habitations, des négocees et des voitures.
- Les 9, 10 et 11 juin, dans la ville d'Alep, des roquettes fabriquées à partir de bombonnes de gaz, tirées par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, retranchés dans les quartiers de Bani Zeïd, Boustan el-Qasr, Bab el-Hadïd, Leïramoun, Rachidin et Boustan el-Bacha, contre le quartier d'Achrafiyé, près du rond-point Bassel, et contre les quartiers d'Aziziyé, Jamiliyé, Meïsaloun, Charafiyé et Jamiyet el-Zahra, ont fait 8 morts et 23 blessés parmi les civils, ainsi que des dégâts matériels.
- Les 11 et 12 juin 2016, à Rif-Damas, l'organisation terroriste Daech a fait exploser une camionnette à double cabine de marque Mitsubishi à bord de laquelle se trouvaient trois kamikazes. Le premier a actionné son gilet d'explosifs devant le poste de contrôle, faisant un mort et deux blessés parmi les soldats. La camionnette a ensuite franchi le poste de contrôle à toute vitesse et s'est engouffrée dans la rue Tin, où se tient un marché populaire très fréquenté. On déplore 13 morts et 60 blessés parmi les civils, en majorité des femmes et des enfants, ainsi que d'importants dégâts matériels.
- Les 13, 14, 15 et 16 juin 2016, dans la ville d'Alep, des roquettes fabriquées à partir de bombonnes de gaz, tirées par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, retranchés dans les quartiers de Khalidiyé, Fourqan, Azamiyé, Jamiyet el-Zahra et Meïdan, près de la cafétéria, dans le parc public, ont fait 1 mort et 24 blessés parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations, des négocees et des voitures.
- Les 16 et 17 juin 2016, à Rif-Damas, un groupe terroriste armé a fait exploser un engin explosif au niveau du gazoduc arabe (90 cm) qui traverse la localité de Jeïroud, Nasriyé et Jabal el-Batra et alimente la région sud et les centrales électriques de Nasriyé, Techrin et Deïr. L'explosion s'est produite dans le secteur de la vanne de sectionnement 6007, en face de la minoterie de Nasriyé à Jeïroud, contrôlée par des groupes terroristes armés, et a endommagé le gazoduc, interrompant la distribution de gaz. Les groupes terroristes armés dans le secteur ont empêché les équipes d'entretien de réparer le gazoduc, malgré l'intervention des notables locaux.

- Les 20, 21, 23 et 24 juin, dans la ville d'Alep, des balles de franc-tireur, des obus de mortier et des roquettes fabriquées à partir de bombonnes de gaz, tirés par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, retranchés dans les quartiers de Bani Zeïd, Boustan el-Qasr et Boustan el-Bacha, contre les quartiers de Khalidiyé, un secteur très passant, et les quartiers de Machariqa, Boustan el-Zahra et Meïdan, ont fait parmi les civils 19 morts, dont 3 enfants et 2 femmes, ainsi que des dégâts matériels.
- Les 24 et 25 juin 2016, dans la ville de Rif-Damas, un groupe terroriste armé non identifié dans la localité de Mashara (province de Qouneïtra) a tiré 13 roquettes contre les localités de Dourin et Birket el-Dam dans le district de Saasaa, faisant un mort (un enfant) et deux blessées, ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations.
- Les 23 et 24 juin 2016, à Lattaquié, une voiture a explosé devant le nouveau terminal de départ de Jablé. Deux kamikazes se sont fait sauter devant l'entrée des services d'électricité de Jablé et au carrefour Tadamoun-Faouar et un troisième devant l'hôpital national de Jablé. Ils ont fait 125 morts et de nombreux blessés parmi les civils, ainsi que des dégâts matériels. L'hôpital a été mis hors service.
- Les 25 et 26 juin 2016, à Alep, des roquettes fabriquées à partir de bombonnes de gaz, tirées par des membres du Front Nosra, du Bataillon Nouredine Zanki, du Front islamique, de Liwa el-Taouhid, de la Brigade des martyrs de Badr, de la Brigade des émigrants et du Bouclier du Nord, contre les quartiers de Hamdaniyé, Khalidiyé, Salaheddine et Azamiyé ont fait 4 morts et 12 blessés parmi les civils, ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations. Ces groupes ont également tiré des balles de franc-tireur et des roquettes fabriquées à partir de bombonnes de gaz contre les quartiers de Bab el-Faraj, Ramoussé, rue du Nil, Hamdaniyé, Halab el-Jdidé et Meïdan, faisant 4 morts (2 femmes et 2 enfants) et 15 blessés, y compris des femmes et des enfants, ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations, des négocees et des voitures.
- Les 25 et 26 juin 2016, à Deïr el-Zor, des terroristes de Daech ont tiré des balles et des obus de mortier contre les quartiers de Hrabech et de Houeiqa, faisant quatre blessés dont deux femmes ainsi que des dégâts matériels au niveau des habitations et des négocees.
- Le 29 juin 2016, à Deïr el-Zor, des membres de l'organisation terroriste Daech ont tiré huit obus de mortier contre le quartier de Hrabech, faisant un mort (une fille) et deux blessées, dont une fille. Ils ont également tiré cinq missiles contre le quartier de Qoussour, faisant quatre morts et trois blessés parmi les civils.

**Annexe II aux lettres identiques datées du 25 juillet 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exemples de l'assistance humanitaire acheminée en mai 2016
grâce aux facilités accordées par le Gouvernement syrien
à l'ONU et à d'autres organisations internationales,
en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien,
et exemples de l'assistance acheminée par ce dernier**

- Le Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé à partir du territoire syrien une aide humanitaire (alimentaire, non alimentaire et médicale) fournie par des organismes des Nations Unies dans diverses provinces, dont Rif-Damas, Alep, Qouneïtra, Hassaké, Homs, Hama et Deraa. Quelque 1 670 000 bénéficiaires syriens (382 000 familles) ont reçu des paniers alimentaires du Programme alimentaire mondial par l'entremise du Croissant-Rouge arabe syrien. Quelque 1 311 904 bénéficiaires syriens ont reçu des paniers alimentaires fournis par l'ONU par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales. Le nombre total de bénéficiaires de l'aide de l'ONU distribuée en territoire syrien est de 2 981 904 (596 381 familles). L'aide susmentionnée a été distribuée dans les provinces comme suit : 103 730 paniers alimentaires à Rif-Damas; 19 850 à Deraa et dans ses faubourgs; 71 100 à Alep et dans ses faubourgs; 161 à Hassaké; 41 200 à Hama et dans ses faubourgs; 68 200 à Homs et dans ses faubourgs; 12 490 à Soueïda; 64 749 à Damas; 28 000 à Lattaquié; 7 999 à Qouneïtra; et 26 000 à Tartous.
- Le Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé à partir du territoire national une aide humanitaire fournie par le Comité international de la Croix-Rouge dans la plupart des provinces, dont Rif-Damas, Qouneïtra, Alep, Hama et Homs. En tout, 114 441 paniers alimentaires ont été distribués, auxquels viennent s'ajouter 71 400 caisses de boîtes de conserves et de denrées alimentaires destinées à des soupes populaires.
- Le Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé une aide humanitaire (alimentaire, non alimentaire, médicale, des pastilles pour la désinfection de l'eau, des fauteuils roulants et des aliments pour nourrisson) fournie par des organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales internationales qui sont actives dans le pays dans les provinces d'Alep, Rif-Damas, Deraa, Qouneïtra, Damas, Homs, Hama, Soueïda, Tartous et Lattaquié, dont ont tiré profit des centaines de milliers de familles.
- De 2014 à la fin de mai 2016, en tout 136 982 paniers alimentaires et 42 580 colis sanitaires ont été acheminés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aux habitants du camp. Cela vient s'ajouter à l'opération en cours visant à fournir une aide non alimentaire, des produits alimentaires et des soins médicaux et dentaires. Il convient d'indiquer que les réfugiés de Palestine à Yalda, Babila et Beït Saham sont des habitants du camp de Yarmouk qui ont

été contraints d'en partir, après que Daech en a pris le contrôle en avril 2015, en collusion avec l'organisation terroriste Front Nosra et d'autres groupes terroristes présents à l'intérieur du camp. L'UNRWA a cessé de fournir une aide aux habitants du camp de Yarmouk par Yalda, Babila et Beït Saham, car les groupes terroristes armés à l'intérieur du camp ont publié une déclaration dans laquelle ils ont prétendu qu'ils étaient les seuls habilités à surveiller la distribution de l'aide et à accueillir les convois d'aide qui entraient à Yalda, Babila et Beït Saham.
